

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq  
le JEUDI 13 FÉVRIER à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 04 Février 2025  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2025/03**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. BONNAIRE  
Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. MONBAILLY Vincent (proc. M. DUBIEZ  
Francis), Mme MONBAILLY Aurore (proc. Mme DESESQUELLE Véronique).

Mesdames CHRISTIAENS Michèle, BOULET Véronique : absentes excusées.

Madame LAMIABLE Murielle, Messieurs EVRARD Dominique, GUILBERT Richard,  
TEN Arnaud : absents non excusés.

### **OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

La séance ouverte, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le  
Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

**Le rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les dix semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.  
Ce rapport donne lieu à un débat, il est pris en acte de ce débat par une délibération spécifique.**

#### Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et au-delà.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Le débat doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

- Le contexte international

Les conflits internationaux pèsent sur l'ensemble des économies avec des répercussions sectorielles (matières premières, alimentation, production) au-delà des conséquences humaines et sociales.

L'Europe est fragilisée avec l'Allemagne, partenaire majeur de la France, qui voit sa situation économique se détériorer.

- Le contexte national

Le 12 novembre 2024, l'Assemblée Nationale a rejeté la première partie du projet de loi de Finances pour 2025, entraînant le rejet de l'ensemble du budget en première lecture. Cette situation a conduit à une impasse budgétaire, nécessitant des mesures temporaires pour assurer le financement des services publics.

Pour pallier l'absence de budget adopté, le gouvernement a promulgué une loi spéciale en décembre 2024. Cette loi autorise l'Etat à percevoir les impôts existants et à emprunter, garantissant ainsi le financement des dépenses publiques essentielles, y compris celles des collectivités territoriales.

Toutefois cette loi est provisoire.

L'examen du projet de loi de finances pour 2025 a repris au Sénat le 15 janvier 2025, avec un focus sur le volet des dépenses.

Les sénateurs ont entamé les débats pour finaliser et adopter le budget, étape cruciale pour assurer une planification financière stable pour l'année en cours.

Le gouvernement tablait en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1 % (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8 % (contre près de 5 % en 2023 et 2,1 % en 2024).

Pour 2025, le gouvernement envisage de ramener le déficit à 5 % du PIB.

En attendant la dette publique, non maîtrisée, a atteint un niveau historique (3.228.milliards d'euros).

Une évolution du chômage est à craindre avec des fermetures d'usine et de sites annoncés (Michelin) et des industries de l'automobile et de la chimie fragilisées.

Bien que la loi spéciale assure temporairement le financement des services publics, l'adoption rapide d'une loi de finances pour 2025 est indispensable pour garantir la stabilité financière des collectivités territoriales et la continuité des projets locaux.

Le contexte financier du budget de la commune en 2024

Un produit fiscal, qui constitue la première ressource du budget communal, limité à l'augmentation des bases des valeurs locatives revalorisation forfaitaire estimée à 1,7 % (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023). Une baisse des factures EDF estimée à moins 23 % pour l'éclairage public et moins 24 % pour les bâtiments inférieurs à 36 kva à taxes et consommations constantes.

Comme les années précédentes, et ce depuis 2012, je vous propose le maintien des taux communaux afin de limiter la pression fiscale.

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
21,11	43,44	54,69

## Situation des finances au terme du budget 2024

Evolution de nos dépenses et recettes de fonctionnement en 2024

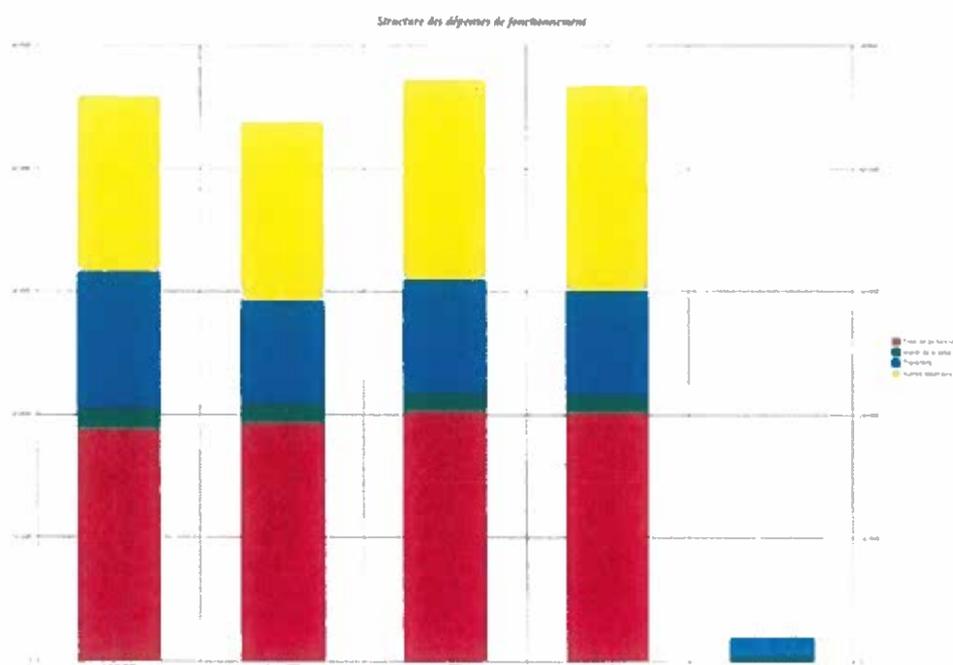
Excédent de fonctionnement 587.457,64 €

Déficit d'investissement 74.327,27 €

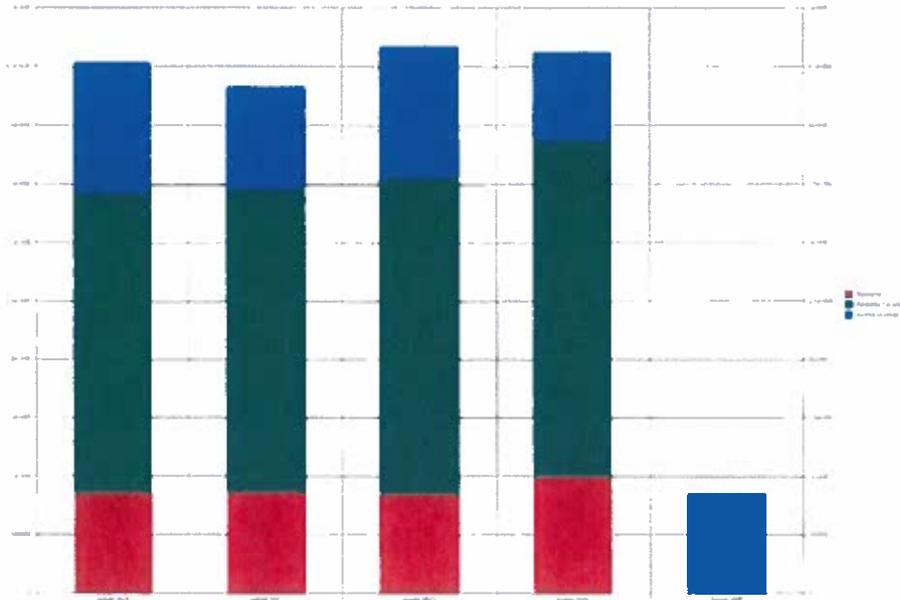
Fonctionnement	
Dépenses	4.064.341,80 €
Recettes	4.651.799,44 €
Excédent de clôture	587.457,64 €
Excédent reporté 2023	472.572,17 €
Excédent global cumulé	1.060.029,81 €

Investissement	
Dépenses	2.688.365,70 €
Recettes	2.614.038,43 €
Déficit de clôture	74.327,27 €
Excédent reporté	520.083,49 €
Excédent global	445.756,22 €

Les structures de dépenses de fonctionnement montrent avec les graphiques suivants une stabilité des dépenses de personnel et de l'état de la dette.



Structure des recettes de fonctionnement



Progression des recettes de fonctionnement soutenues par les impôts sur le foncier grâce aux revalorisations successives : 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024. Et 1,7 % prévu en 2025.

La dotation forfaitaire 2025 n'est pas fixée. La population prise en compte pour ce calcul reste stable 3.642 habitants au premier janvier 2025.

La Commune continue à se désendetter.

620534	Département PAS DE CALAIS Perception. TRESORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	30/01/2025 14:21:55 Page 1
--------	--	----------------------------------

**Dettes à long terme à partir de 2025**

Année	Capital (Restant)	Amortissements	Intérêts	Frais	Annuités	Variation
2025	1 308 625,64	247 312,20	44 587,21	0,00	291 899,41	0,00
2026	1 059 313,44	248 420,93	35 047,98	0,00	283 488,91	-8 430,50
2027	810 892,51	243 753,58	25 420,59	0,00	269 174,17	-14 294,74
2028	567 138,93	140 498,58	15 895,26	0,00	165 393,84	-103 780,33
2029	417 640,35	140 819,03	11 169,52	0,00	151 988,55	-13 405,29
2030	278 821,32	122 576,42	6 532,34	0,00	129 108,76	-22 879,79
2031	154 244,90	62 116,49	2 794,15	0,00	64 910,64	-64 198,12
2032	92 128,41	22 017,86	1 398,70	0,00	24 314,56	-40 595,08
2033	69 210,55	18 187,73	953,97	0,00	19 121,70	-5 192,86
2034	51 042,82	16 755,19	685,13	0,00	17 440,32	-1 681,36
2035	34 287,63	17 013,02	427,30	0,00	17 440,32	0,00
2036	17 274,61	17 274,61	165,71	0,00	17 440,32	

Libération de la Dette de 2025 à 2125

Désignation Capital - Objets	Capital restant au 1er Janvier	Total Amortissements	Total Intérêts	Total Annuités	Devenir Echéance le
2169746 INVESTISSEMENTS EXERCICE 2005	2 670 01	2 670 01	24 63	2 694 64	25/03/2026
6913205 INVESTISSEMENTS 2006	10 798,18	10 798,18	451 25	11 249 43	28/01/2026
TOTAL 2016		13 468,19	475,88	13 944 07	
249389 INVESTISSEMENTS 2007 + RENEGOCIA	94 593 33	94 593 33	4 565,18	99 158,51	01/07/2027
TOTAL 2017		94 593 33	4 565,18	99 158,51	
8357413 INVESTISSEMENTS 2013	12 919 02	12 919 02	246 45	13 165 47	25/10/2028
TOTAL 2018		12 919 02	246 45	13 165 47	
4372304 INVESTISSEMENTS 2014	15 361 06	15 361 06	359 17	15 720 43	20/04 2029
TOTAL 2019		15 361 06	359 17	15 720 43	
270821 REALISATION D'UNE PISTE B.M.X B.P	2 800 41	2 800 41	36 15	2 836 56	01/09 2030
270822 REALISATION D'UNE PISTE B.M.X B.P	7 781 15	7 781 15	137 21	7 918 56	01/09 2030
270823 REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	2 313 45	2 313 45	30 33	2 343 78	01/09 2030
270824 REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	7 536 45	7 536 45	133 02	7 669 47	01/09 2030
7724973 INVESTISSEMENTS 2010	13 387 70	13 387 70	361 48	13 749 18	25/09 2030
0718427 Travaux Ecole R.SALINGRO	15 804 11	15 804 11	186 52	15 990 63	25/01 2030
TOTAL 2020		49 623 47	884 71	50 508 18	
7081447 FINANCEMENT OPERATIONS FINAN-	39 444,90	39 444,90	915,24	40 360,14	25/08 2031
TOTAL 2021		39 444,90	915,24	40 360,14	
17AL067-2- MISES AUX NORMES TERRAIN DE	1 666 47	1 666 47	14 91	1 681 38	10/01 2033
TOTAL 2023		1 666 47	14 91	1 681 38	
4866953 INVESTISSEMENTS 2016	17 274 61	17 274 61	165,71	17 440 32	25/12 2036
TOTAL 2026		17 274 61	165,71	17 440 32	
TOTAL GLOBAL	244 151 05	241 151 05	7 627 45	251 978 50	

Etat de la Dette au 1er Janvier 2025

N° de Contrat - Libération	Organisme Prêteur - Objets	Capital à l'échéance - Durée - Taux initial	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité à payer sur l'exercice	Dette en Capital	Intérêts	
<b>Imputation : 1641</b>							
7109746	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	352 000 00					
25 06 2006	INVESTISSEMENTS EXERCICE 2005	80 Trimestres - 3,60%	13 109 35	10 779 72	11 459 11	340 18	
6913205	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	152 000 00					
25 01 2007	INVESTISSEMENTS 2006	23 Années - 4,10%	21 363 00	11 219 43	11 364 82	884 61	
249389	DE NIACHEL	1 266 258 72					
01 09 2008	INVESTISSEMENTS 2007 + RENEGOCIATION	23 Années - 4,75%	271 211 90	99 381 24	86 291 18	11 089 96	
270821	DE NIACHEL	52 000 00					
01 12 2009	REALISATION D'UNE PISTE B.M.X B.P 2009	40 Trimestres - 2,50%	20 156 33	3 782 08	3 265 06	486 32	
270822	DE NIACHEL	131 000 00					
01 12 2010	REALISATION D'UNE PISTE B.M.X B.P 2010	40 Trimestres - 3,50%	51 277 21	10 558 08	8 741 66	1 817 02	
270823	DE NIACHEL	48 750 00					
01 12 2010	REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	40 Trimestres - 2,50%	16 654 28	3 425 04	2 725 14	611 96	
270824	DE NIACHEL	146 250 00					
01 12 2010	REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	40 Trimestres - 3,50%	53 005 61	10 225 96	8 466 11	1 759 85	
7724973	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	195 000 00					
25 01 2011	INVESTISSEMENTS 2010	13 Semestres - 3,50%	21 624 96	13 144 16	11 205 72	246 46	
7081447	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	50 000 00					
25 11 2011	FINANCEMENT OPERATIONS FINAN-	40 Trimestres - 4,82%	310 032 84	53 803 52	43 155 65	13 657 57	
8357413	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	200 000 00					
25 10 2013	INVESTISSEMENTS 2013	60 Trimestres - 3,00%	61 062 50	17 554 06	15 451 27	2 102 69	
4372304	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	200 000 00					
20 01 2015	INVESTISSEMENTS 2014	15 Années - 2,50%	73 372 10	15 720 43	14 003 52	1 766 91	
4866953	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	50 000 00					
25 03 2017	INVESTISSEMENTS 2016	40 Trimestres - 1,50%	190 862 76	17 440 32	14 603 63	2 826 69	
17AL067-2-	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	100 000 00					
10 04 2021	MISES AUX NORMES TERRAIN DE FOOT	45 Trimestres - 1,00%	51 909 91	8 529 62	6 666 68	1 862 94	
0718421	CAISSE DE PARCNET DE PRIVOYAN-CE	150 000 00					
25 01 2021	Travaux Ecole R.SALINGRO	10 Années - 1,10%	92 102 72	15 900 63	14 903 82	2 006 81	
<b>Total des Imputations : 1641</b>			<b>3 820 258 72</b>	<b>1 306 625 64</b>	<b>291 859 11</b>	<b>207 312 26</b>	<b>44 587 21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 820 258 72</b>	<b>1 306 625 64</b>	<b>291 859 11</b>	<b>207 312 26</b>	<b>44 587 21</b>

## Situation du personnel au 1<sup>er</sup> Février 2025

Prise en compte des évolutions avancement de grade, et échelons des agents suite à l'ancienneté ou concours.

Catégorie A	3		
Catégorie B	2		
Catégorie C	31		
TOTAL	36		

- 7 Adjoints techniques
- 4 Adjoints Techniques Principaux 2<sup>ième</sup> classe
- 11 Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ière</sup> classe
- 1 Agent de Maîtrise Principal
  
- 1 Ingénieur Principal
- 1 Technicien Principal 1<sup>ière</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif
- 1 Adjoint Administratif Principal 2<sup>ième</sup> classe
- 6 Adjoints Administratifs Principaux 1<sup>ière</sup> classe
- 1 Rédacteur
- 1 Attaché
- 1 Attaché Principal 1<sup>ière</sup> classe

Les investissements envisagés doivent permettre l'avancée des projets engagés et répondre aux priorités du mandat.

2025 constitue la dernière année pleine de la mandature avec des projets déjà lancés :

- dernière tranche des travaux de Centre-bourg : rue Victor Hugo, place Jules Leriche,
- aménagement de la route d'Acquin.

Et des projets répondant aux priorités :

- sécurisation route de Nielles,
- poursuite du remplacement des luminaires vétustes par des éclairages Led dans les salles communales,
- city-stade,
- éclairage du terrain de boules et du terrain de BMX.

En matière d'environnement :

- réaménagement des massifs rue François Cousin, mélange fleuri sur plusieurs secteurs.

Evènementiel et Animations :

- Fête de la danse,
- Fête de la musique,
- Chasse aux œufs,
- Participation avec les écoles à l'opération Nettoyons la Nature,
- Distribution de tickets de manège avec le CCAS,
- Installation d'un parc de jeux gonflables juillet et août stade Bodelle,
- Organisation des festivités du 12 et 14 juillet avec le Comité des Fêtes de la ville de Lumbres,
- Feu d'artifice sonorisé,
- Marché semi-nocturne et marché de Noël,
- Organisation des manifestations avec le CCAS,

- Inauguration.

## Conclusion

Dans un contexte de restriction de la dépense publique, la ville de Lumbres, se doit de poursuivre la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants. Le projet de budget 2025 de la commune sera donc bâti sur des hypothèses prudentes et volontairement crédibles indépendamment des idées et propositions aussi multiples qu'éphémères qui émaillent les débats parlementaires. Notre soutien aux associations est confirmé. En 2025 les orientations budgétaires de la commune sont tournées vers la réalisation de notre programme pluriannuel et la continuité des travaux engagés. Forte d'une situation saine, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages.

Après discussions, le Conseil Municipal a adopté par 21 voix POUR. 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 14/02/2025  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **14 FEV. 2025**  
et publication ou notification  
du **14 FEV. 2025**



**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**



